

CRÉDIT "PERMIS À UN EURO PAR JOUR" ⁽¹⁾⁽²⁾



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Exemple⁽³⁾ : pour un prêt de 1000€ sur 34 mois au taux débiteur annuel fixe de 0%, vous rembourserez 33 mensualités de 30€ puis une dernière mensualité de 10€. Taux Annuel Effectif Global Fixe de 0%. Frais de dossier de 0€. Coût de l'assurance CNP facultative : 0,70€ par mois⁽⁴⁾ qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 23,80€. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 1,63%. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 1 000€.

L'OFFRE

VOTRE BESOIN

Vous avez entre 15 ⁽⁵⁾ et 25 ans révolus et souhaitez passer votre permis de conduire ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour le financer ? Le Crédit « Permis à un euro par jour » de la Caisse d'Épargne est fait pour vous !

LES CARACTÉRISTIQUES

Il permet de financer les formations suivantes :

- l'apprentissage à la conduite accompagnée (AAC)
- le permis B (auto)
- le permis A1 ou A2 (moto)

LES OPTIONS PROPOSÉES

Le montant du prêt peut varier entre 600 € et 1 200 € en fonction de vos besoins.

DES CONDITIONS TARIFAIRES AVANTAGEUSES

Un crédit gratuit ⁽²⁾, sans frais de dossier, pour financer votre permis de conduire sans contraintes :

Des remboursements qui s'adaptent à vos capacités :

- Profitez d'un remboursement en toute tranquillité : 1€ par jour ⁽²⁾ (soit 30€ par mois) !
- En cas de rentrée d'argent, vous gardez la possibilité de rembourser l'intégralité de votre prêt sans aucune pénalité !

(1) Convention conclue entre l'Etat et la Caisse d'Épargne. Offre valable dans les auto-écoles conventionnées.

(2) Hors assurance facultative. Les intérêts sont pris en charge par l'Etat.

(3) Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Conditions tarifaires au 01/01/2022 susceptibles de variation. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

(4) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 25 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrats de CNP Assurances et de BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances.

(5) Pour les jeunes de moins de 18 ans, le prêt est souscrit par les parents.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe

VOS INFORMATIONS PRATIQUES



LES DOCUMENTS À APPORTER :

Lors de votre passage en agence, n'oubliez pas de vous munir des pièces justificatives suivantes :

Vous êtes majeurs

- l'original de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport
- un justificatif de domicile (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, Internet)
- un justificatif d'activité économique (avis d'imposition, bulletin de salaire, carte d'étudiant)
- un justificatif de contrat d'apprentissage de l'auto-école.

Vous êtes mineurs

- l'original de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport
- l'original de la carte nationale d'identité ou du passeport du représentant légal
- un Livret de famille ou l'extrait de naissance
- un justificatif de domicile du représentant légal
- un justificatif de contrat d'apprentissage de l'auto-école.